

Consignes de Sécurité

Essai/SAV usine – Covid-19

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

Le non respect des consignes sera sanctionné

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise : on se salue de loin.
- Arrivée et départ en tenue de travail (fermeture des vestiaires)
- Hors responsable de service, il est interdit de « faire le tour » pour dire bonjour.
- Aucune personne extérieure n'est autorisée sur site hors accord express du responsable de production.
- Distance de sécurité d'un mètre minimum entre collègues.
- Lavage des mains toutes les heures à l'aide d'eau et de savon (à défaut, utiliser les gels hydroalcooliques à disposition)
- En plus des consignes de distanciation :
 - Port de la visière obligatoire dans les ateliers
 - Port du masque conseillé sur l'ensemble du site
- Particularités :
 - Privilégier le travail individuel dans les box afin de limiter les interventions générant de la coactivité. S'il est impossible de maintenir de façon stricte les distances requises (<1Mètre) lors d'interventions communes sur équipements, alors le port du masque et de la visière sont obligatoires.
 - Pas plus de 2 personnes dans le laboratoire.
- Désinfection du poste de travail à intervalles réguliers notamment à la prise de poste et en fin de poste (l'entreprise met à disposition des produits désinfectants)
- Limiter le prêt de matériel (outils, moyens portatifs) à la stricte nécessité sous condition de nettoyage et de désinfection.
- Tous les dispositifs de commandes des moyens de levage (pont), les engins de levage (chariot, tire palettes) devront être nettoyés et désinfectés après chaque utilisateur.
- Pas de repas dans le laboratoire (utiliser le réfectoire commun ou chaudronnerie en respectant les consignes spécifiques)
- Les distributeurs et machines à café sont provisoirement consignés, chacun amènera sa bouteille d'eau
- Pour les déplacements extérieurs suivre la consigne spécifique